



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01
e-mail : contact@sied70.fr

**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°B 3949
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 et R421-9 du Code de l'urbanisme,
Article II-2 du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et
des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Renforcement du réseau concédé d'électricité issu du poste "Village" aux abords du stade

Département : HAUTE-SAONE

Commune : MAIZIERES

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :
- la voirie communale :
- le domaine privé :

Numéro(s)¹

Grande Rue (RD n°33)
Aux abords du Stade

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- Commune de MAIZIERES
- D.S.T.T. UT70 VESOUL
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- FRANCE TELECOM
- Direction Départementale des Territoires

Fait à Vaivre-et-Montoille le
Pour le SIED 70

NOTICE DE PRESENTATIONⁱ

Commune de MAIZIERES

B 3949 - Renforcement du réseau concédé d'électricité issu du poste "Village" aux abords du stade

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de MAIZIERES, de type rurale, se situe à environ 18 km au Sud-ouest de Vesoul.
La zone des travaux se situe aux abords du Stade, ainsi que sur la route départemental n°33 (Grande Rue).

La commune de MAIZIERES présente les caractéristiques particulières suivantes au titre de la législation sur les sites et monuments historiques :

- Eglise (Arrêté du 20/10/1971)

2) Justifications des travaux

Les travaux de renforcement du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

- la création d'un poste de transformation de type cabine basse, et ses raccordements aériens, au réseau aérien existant d'électricité à haute tension de catégorie A, long d'environ 150 mètres et souterrains long d'environ 400 mètres ;
- une extension souterraine du réseau concédé d'électricité depuis ce nouveau poste de transformation longue d'environ 130 mètres nécessaire à la reprise du réseau à basse tension existant ;
- la création d'une nouvelle commande d'éclairage public dans le poste de transformation projeté et la fourniture, la pose dans la tranchée d'un réseau d'éclairage public nécessaire à la reprise du réseau existant.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

ⁱ Article II-2 du décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011